

## **RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION**

**chargée d'examiner l'objet suivant :**

### **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du Groupe les Verts pour un centime de l'eau prélevé à des fins de coopération internationale**

La minorité de la commission, composée de Messieurs Raphaël Mahaim, Olivier Epars, Nicolas Rochat, Pierre Zwahlen et de la soussignée, Ginette Duvoisin, recommande au Grand Conseil de refuser le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du groupe des Verts pour un centime de l'eau prélevé à des fins de coopération internationale

La minorité de la commission déplore l'absence de volonté politique du Conseil d'Etat de mieux s'engager en faveur de la solidarité dans le domaine de l'eau. La situation privilégiée de notre pays en la matière, nécessite une véritable incitation par le canton sur les moyens pouvant être mis à disposition des communes sur la redistribution globale des ressources de l'eau. La distribution de l'eau est une tâche communale. L'information aux communes par le biais d'un article dans la brochure "Canton – communes" ainsi que sur le site Internet du SCAV ne peuvent être considérés comme étant un encouragement concret à plus de solidarité, ceci d'autant plus que l'information aux communes n'avait toujours pas été faite lors de la séance de commission traitant du rapport du Conseil d'Etat.

Une forte proportion de la population, 87% à l'échelle mondiale et 84% dans les régions en développement a accès à de l'eau propre. Il n'en reste pas moins que 884 millions d'êtres humains continuent de boire de l'eau qui ne provient pas d'une source protégée. Plus d'un tiers de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne où, malgré les progrès enregistrés, seuls 60% de la population ont accès à de l'eau potable propre.

Les communes solidaires pour l'eau sont environ 60 dans notre pays. Elles soutiennent des projets d'ONG suisses en prélevant un centime par litre d'eau consommée. Ces projets améliorent l'accès à de l'eau potable dans les régions où règne la pauvreté. Si nous voulons nous rapprocher des Objectifs du Millénaire et parvenir à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015, il est nécessaire que les communes, responsables de la distribution de l'eau publique, s'engagent davantage au niveau de la solidarité internationale.

Un prélèvement d'un centime par m<sup>3</sup> d'eau consommée reviendrait à une contribution de 2 à 3 fr. par année pour un ménage moyen. Il serait possible d'envisager une exonération pour les gros

consommateurs, tels que les agriculteurs pour leur bétail ou certains secteurs de l'économie qui ont besoin, pour leur production, de grandes quantités d'eau.

Les communes doivent être sensibilisées sur les démarches qu'elles peuvent entreprendre via la FEDEVACO et Solidarité'Eau qui proposent des projets validés et garantis par des professionnels. L'engagement des petites et moyennes communes du canton est faible, souvent par manque d'information et d'intérêt au problème. La modicité des sommes qui seraient perçues, en raison de la taille de la commune, ne permettrait pas de financer un projet. Il est indispensable de passer par un regroupement de communes. A noter que la distribution de l'eau potable se fait le plus souvent par le biais d'associations intercommunales.

Nous avons le privilège d'avoir dans notre canton de l'eau en quantité et d'une qualité irréprochable que chaque consommateur devrait payer à un prix équitable. Dans certaines communes, l'eau est encore facturée selon un tarif dégressif, elle est moins chère passé un seuil de consommation.

Le Conseil d'Etat n'entend pas proposer une modification de la loi sur la distribution de l'eau qui obligerait les communes à verser une contribution de solidarité sur l'eau afin d'améliorer l'accès à de l'eau potable propre dans les régions démunies.

La perception du centime sur l'eau ne doit pas être considérée comme une complication administrative. Il est possible de laisser une marge de manœuvre aux communes en leur proposant par exemple de consacrer un franc par habitant (soit environ un centime par mètre cube d'eau consommée) ceci afin d'élargir le cercle des communes solidaires pour l'eau.

La minorité de la commission souhaite que le gouvernement s'engage de manière plus concrète et plus pertinente pour inciter les communes à prélever une contribution de solidarité sur l'eau de la distribution publique.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du groupe des Verts pour "un centime de l'eau" prélevé à des fins de coopération internationale.

Villars-Burquin, le 3 septembre 2010.

La rapportrice :  
(Signé) *Ginette Duvoisin*